

Vue d'ensemble des prestations

« Engagée pour ma vie. »



Helsana
Engagée pour la vie.

Assurance obligatoire des soins (AOS)

Aperçu des prestations	
Traitements ambulatoires	Médecins avec dipl. fédéral, chiropraticiens et personnel médical auxiliaire (logopédistes, personnel soignant, physiothérapeutes, etc.), sur ordonnance médicale
Médecine complémentaire	Prestations pour des traitements de médecine complémentaire effectués par des médecins diplômés et reconnus par la loi ou par des naturopathes / praticiens en médecine naturelle et thérapeutes reconnus par le Groupe Helsana
Promotion de la santé	Prestations pour des abonnements à un centre de fitness, cours de fitness, école du dos et du corps, préparation à l'accouchement, gymnastique prénatale et postnatale, cours de relaxation et de nutrition, etc.
Prévention	Prise en charge des frais pour certains examens en vue du dépistage précoce de maladies ainsi que pour des mesures de prévention (p. ex. prestations pour vaccins). Effectués ou prescrits par un médecin
Implants	
Hotline	Hotline médicale, services en ligne
Médicaments	Médicaments à la charge des caisses-maladie Médicaments qui ne sont pas à la charge des caisses-maladie (à l'exception des médicaments de la LPPA, « Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale »)
Verres de lunettes / lentilles de contact	
Traitements dentaires	Domages dentaires dus à un accident En cas d'affections graves du système de la mastication En cas de maladie grave Traitements orthodontiques jusqu'à l'âge de 20 ans (p. ex. traitements d'orthopédie maxillaire et de chirurgie maxillaire)
Formes de thérapies spéciales	Psychothérapie non médicale par des psychothérapeutes reconnus, stérilisation, vasectomie, etc.
Moyens auxiliaires	Médicalement nécessaires et prescrits par le médecin
Transports	Transports nécessaires d'un point de vue médical (p. ex. en ambulances, transports aériens) Sauvetages Divers tels que transports publics et taxi
Assistance des personnes	Sauvetage, transport, rapatriement Recherche
A l'étranger	Traitements ambulatoires en cas de maladie aiguë et en cas d'urgence durant un séjour temporaire à l'étranger Traitements stationnaires en cas de maladie aiguë et en cas d'urgence durant un séjour temporaire à l'étranger Traitements ambulatoires et stationnaires ciblés
Protection juridique en matière de santé	Protection juridique complète en cas de litiges avec les médecins, hôpitaux, assurances sociales et de responsabilité civile privée
Maternité	Examens de contrôle (7 avant / 1 après l'accouchement) Conseil en allaitement (par des sages-femmes ou des infirmières spécialisées) Cours de préparation à l'accouchement (organisés par des sages-femmes) Traitement stationnaire Traitement ambulatoire
Hôpital (en Suisse)	Traitement dans un hôpital de soins aigus reconnu selon la liste cantonale des hôpitaux Traitement dans un hôpital conventionné LAMal du Groupe Helsana Séjour (confort de la chambre) Séjour dans une division supérieure à celle qui est assurée
Fast Track / deuxième avis d'expert	Première consultation rapide auprès d'un spécialiste (Fast Track) ainsi que deuxième avis d'expert par un professeur renommé
Soins aigus et de transition	Prestations d'hôtellerie pour les coûts d'hébergement et de pension en cas de soins stationnaires aigus et de transition (couverture intégrale des prestations de soins)
Cure balnéaire	Médicalement indiquée et prescrite par un médecin agréé, dans un établissement de cure balnéaire reconnu
Cure de convalescence	Médicalement indiquée et prescrite par un médecin agréé, dans un établissement de cure reconnu en Suisse
Aide ménagère	En cas de prescription médicale et d'incapacité de travail complète (p. ex. après un séjour hospitalier stationnaire pour soins aigus)
Soins à domicile (Spitex)	Soins sur ordonnance médicale et effectués à domicile par des prestataires de services reconnus
KidsCare	Prise en charge et garde d'enfants malades (personne assurée : enfant)
Nanny Service	Prise en charge d'enfants en bonne santé en cas d'hospitalisation de l'un des deux parents (personne assurée : parent)
Rooming-in	Participation aux frais de séjour / repas à l'hôpital pour des personnes proches
Etablissement médico-social	Soins dans des établissements médico-sociaux reconnus

BASIS Assurance de base	
Par des spécialistes reconnus dans toute la Suisse, selon convention tarifaire	
Acupuncture, médecine anthroposophique, thérapie médicamenteuse de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie classique et phytothérapie, par des médecins avec formation continue reconnue, selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)	
Par des spécialistes reconnus dans toute la Suisse, selon convention tarifaire	
Selon la liste des spécialités	
CHF 180.- max. par an jusqu'à 18 ans révolus	
En cas d'inclusion de la couverture accidents	
Par des spécialistes reconnus dans toute la Suisse, selon convention tarifaire	
Par des spécialistes reconnus dans toute la Suisse, selon convention tarifaire	
Selon l'ordonnance sur les moyens et appareils	
50 %, CHF 500.- max. par année civile	
En Suisse : 50 %, CHF 5000.- max. par année civile (sans les frais de recherche et de sauvetage)	
Au sein de l'UE/AELE : prestations selon le tarif du pays de séjour (présenter la carte européenne d'assurance-maladie) En dehors de l'UE/AELE : au maximum jusqu'au double du tarif pratiqué en Suisse (lieu de résidence) Au sein de l'UE/AELE : prestations selon le tarif du pays de séjour (présenter la carte européenne d'assurance-maladie) En dehors de l'UE/AELE : au maximum jusqu'au double du tarif pratiqué en Suisse (lieu de résidence)	
8 examens de contrôle, 2 examens échographiques	
3 séances	
CHF 150.-	
Cf. séjours hospitaliers (en Suisse) (les prestations de maternité sont exemptées de la participation aux coûts)	
Par un personnel spécialisé reconnu, selon convention tarifaire. Couverture de base en cas d'accouchement à domicile et d'accouchement ambulatoire. (Les prestations de maternité sont exemptées de la participation aux coûts)	
Couverture intégrale en division commune d'un hôpital répertorié en Suisse, au maximum jusqu'à concurrence du tarif applicable dans le canton de domicile	
Chambre à plusieurs lits	
Traitements médicaux et thérapies selon le tarif valable au lieu de traitement et CHF 10.- par jour, max. 21 jours par année civile	
Participation aux coûts selon l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins OPAS (art. 7)	
Participation aux coûts selon l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins OPAS (art. 7)	

Autres produits

DENTApplus



L'assurance des soins dentaires adaptée à tous les besoins

- Traitements dentaires consécutifs à une maladie, orthodontie, chirurgie maxillaire
- Contrôles, hygiène dentaire
- Couverture mondiale (max. tarif suisse)
- Montants maximaux de CHF 300.–, 1000.–, 2000.–, 3000.– au choix, ou couverture illimitée par année civile (avec un délai de carence de 6 mois)

VIVANTE



L'assurance des soins de longue durée avec libre choix du fournisseur de soins

- Aide aux soins pris en charge par des proches ou des professionnels, à la maison ou dans un établissement médico-social
- En cas de prestation, aucun justificatif d'utilisation nécessaire, indemnités journalières à disposition
- Indemnités journalières au choix de CHF 40.–, 60.–, 80.–, 100.–, 140.–, 180.–, individuelles ou cumulables

HOSPITAL EXTRA



Plus de liberté et de marge financière en cas d'hospitalisation

- Contribution financière aux frais supplémentaires durant le séjour à l'hôpital
- Droit aux prestations pour soins aigus stationnaires (accident, maladie, maternité) et réadaptations stationnaires en Suisse
- Montant de l'indemnité journalière de CHF 50.–, 100.–, 150.–, 200.– ou max. 300.– au choix
- La durée de la prestation correspond à max. 30 jours par an

CURA



L'assurance des soins de longue durée en complément des prestations de l'assurance de base

- Contribution aux frais non couverts pour une aide ménagère ou dans un établissement médico-social
- Pour les besoins de soins réguliers suite à une maladie ou à un accident
- Forfait journalier au choix : CHF 10.–, 20.–, 30.–, 40.–, 50.–, 60.–, 70.–, 80.–, 90.–, 100.–, 110.–, 120.–, 130.–, 140.–, 150.–, 200.–, 250.–, 300.–
- Délai d'attente de 180, 360, 720 ou 1080 jours au choix

PREVEA



Assurance de capital en cas de décès ou d'invalidité

- Protection financière grâce à des prestations en capital selon une somme assurée suite à une maladie ou un accident entraînant une invalidité ou le décès – indépendamment des autres assurances existantes
- Somme assurée par paliers de CHF 10 000.– au choix
- Somme d'assurance maximale :
PREVEA Accident : jusqu'à CHF 300 000.–
PREVEA Maladie : 0–20 ans, jusqu'à CHF 300 000.– max., à partir de 21 ans jusqu'à CHF 500 000.– max.

Helsana Advocare PLUS



L'assurance protection juridique solide pour les assurés TOP, COMPLETA et OMNIA

- Protection juridique privée et de circulation
- Jusqu'à CHF 300 000.– max. par cas en Europe, CHF 30 000.– max. par cas hors Europe

Helsana Advocare EXTRA



L'assurance protection juridique complète pour les assurés TOP, COMPLETA et OMNIA

- Protection en matière de droit privé, de circulation et sur Internet
- Jusqu'à CHF 1 million max. par cas en Europe, CHF 100 000.– max. par cas hors Europe

SALARIA



	L'assurance indemnités journalières selon la LCA	L'assurance indemnités journalières selon la LAMal
Durée des prestations	365 ou 730 jours	720 jours dans l'intervalle de 900 jours civils
Montant de l'indemnité journalière	De CHF 10.– à CHF 600.– par jour Cela correspond à une prestation de CHF 18 000.– max. par mois	De CHF 10.– à CHF 30.– par jour Cela correspond à une prestation de CHF 900.– max. par mois
Maternité	—	16 semaines (112 jours)
Accident	Inclusion possible	Inclusion possible
Délais d'attente	3, 7, 14, 21, 30, 60, 90, 120, 150, 180, 240, 270 ou 360 jours	0, 3, 7, 14, 21, 30, 60, 90, 120, 150, 180, 240, 270 ou 360 jours

Possibilités d'économie

ASSURANCE DE BASE

Réaliser des économies grâce aux modèles d'assurance alternatifs (MAA)

Chacun a des besoins différents. C'est pourquoi vous pouvez choisir parmi plusieurs variantes lors de la souscription de l'assurance de base. En plus de la variante standard prescrite par la loi, vous disposez également de modèles d'assurance alternatifs (MAA). Les prestations médicales sont identiques partout. Avec un MAA, vous réalisez des économies sur les primes et évitez les éventuels examens multiples grâce à la prise en charge efficace et compétente par un interlocuteur central. Pour cela, nous vous récompensons avec un rabais sur les primes.



BeneFit PLUS Télémédecine

15 %
de rabais

Accéder à une prise en charge médicale par téléphone à toute heure de la journée



BeneFit PLUS Médecin de famille

Au minimum 12 %
de rabais

Coordination des traitements médicaux par le médecin de famille ou cabinet de groupe choisi



PREMED-24

Au minimum 6 %
de rabais

Conseil médical gratuit avant chaque consultation médicale

Economiser en adaptant la franchise (participation aux coûts)

Franchise ¹	Rabais maximal sur la prime
CHF 500.-	8 % (50 % pour les enfants)
CHF 1000.-	20 %
CHF 1500.-	30 %
CHF 2000.-	40 %
CHF 2500.-	50 %

¹ Après utilisation de la franchise, quote-part de 10 % jusqu'à CHF 700.- max. par année, enfants CHF 350.-.

Autres possibilités de réaliser des économies

Divers	Rabais sur la prime
Rabais pour enfants (de 0 à 18 ans), 1 ^{er} et 2 ^e enfants	75 %
Rabais pour enfants (de 0 à 18 ans), à partir du 3 ^e enfant	90 %
Rabais pour jeunes (de 19 à 25 ans)	Au minimum 20 %
Exclusion des accidents (seulement pour les personnes actives)	7 %

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES

Rabais familial : à partir de 2 personnes 5 %, à partir de 3 personnes 10 %

Rabais pluriannuel : contrat de 3 ans 3 %, contrat de 5 ans 5 %

Rabais de bienvenue pour enfants : 50 % pour les enfants de moins de 18 ans (valable uniquement pour la 1^{re} année d'assurance si l'assurance de base est conclue conjointement auprès d'Helsana. En outre, au moins une personne majeure vivant dans le même ménage doit avoir son assurance de base auprès d'Helsana.)

Rabais octroyé en combinaison avec PRIMEO

- 20 % de rabais pour une combinaison avec HOSPITAL PLUS / PLUS BONUS / PLUS CLASSICA
- 30 % de rabais pour une combinaison avec HOSPITAL COMFORT / COMFORT BONUS / COMFORT CLASSICA

Assurances complémentaires d'hospitalisation

- Au moins 15 % de rabais avec une franchise au choix

Assurance de protection juridique Helsana Advocare PLUS/ Helsana Advocare Extra

- 100 % de rabais pour les enfants jusqu'à 18 ans
- 50 % de rabais pour les jeunes entre 19 et 25 ans
- 25 % de rabais si au moins 2 personnes adultes (à partir de 26 ans) souscrivent Helsana Advocare PLUS/Helsana Advocare EXTRA dans le même contrat (contrat familial)

Pour de plus amples informations :

0844 80 81 82

helsana.ch